

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18/07/2021

Bagnolet : 317 personnes en famille mises à l'abri

Ce matin, au niveau du pont de la rue de l'Épine à Bagnolet, avec l'appui des services de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, les services de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ont procédé ce 18 juillet à une opération de mise à l'abri de **317 personnes en familles**.

Un campement s'est constitué à Bagnolet (Seine-Saint-Denis) mettant en péril la salubrité et la sécurité des occupants et des riverains. En raison de l'épisode caniculaire, toutes les personnes vulnérables ont été prises en charge au sein de gymnases mobilisés pour cette opération. Parmi elles, 22 femmes enceintes sont accueillies au « Ponant », au sein des locaux de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture des Paris.

Ces personnes vont bénéficier d'une évaluation de leur situation administrative, d'un accompagnement social, sanitaire et administratif avant d'être ré-orientées vers des hébergements adaptés à leur situation, que ce soit en Ile de France ou en province.

Une action de l'Etat continue et renforcée :

Avec cette 10^{ème} mise à l'abri depuis le début de l'année, **2733 personnes** ont été mises à l'abri dans le cadre d'opérations régulièrement conduites par les services de l'Etat.

Depuis 2021, les moyens d'actions de l'Etat se sont renforcés avec la mise en œuvre du **schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR)**, instauré par la loi du 10 septembre 2018 et qui permet de procéder à des orientations vers des solutions d'hébergement pour les demandeurs d'asile primo-arrivant, dès l'enregistrement de leur demande d'asile. Ainsi, plus de **16 000 orientations régionales ont été réalisées depuis l'Île-de-France en 2021**, et **plus de 9000** entre janvier et juin 2022.

En parallèle, l'Etat est également mobilisé pour l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine. Chaque nuit, ce sont **entre 240 et 300 personnes en moyenne** qui bénéficient d'une prise en charge au titre de l'hébergement de transit au sein du sas de l'escalier situé au parc des expositions de la porte de Versailles (Paris XVe).

Si ce 17 juillet, ce point d'accueil a fait l'objet d'un envahissement forcé par un collectif associatif de soutien aux migrants sur la partie hébergement du site. La préfecture de région tient à rappeler que cette escale de transit est uniquement dédiée à l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine. Sur ce site, les partenaires mobilisés proposent également en journée des informations et solutions au regard des besoins circonstanciés à la situation des déplacés ukrainiens (appui dans les démarches administratives, réponse sanitaire et humanitaire). La plupart des personnes accueillies en hébergement de nuit à l'Escale sont des personnes en transit qui repartent par leurs propres moyens dès le lendemain.

L'Etat est totalement mobilisé pour offrir des solutions d'hébergement à toutes les personnes vulnérables, notamment les personnes qui s'inscrivent dans un parcours migratoire. En Île-de-France, chaque nuit, ce sont plus de 155 000 personnes en situation de précarité qui bénéficient ainsi d'une prise en charge au titre de l'hébergement.

Les chiffres clés :

- **317 personnes en famille mises à l'abri à Bagnolet** ce 18 juillet, dont 22 femmes accueillies au sein des locaux de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- **10 mises à l'abri en 2022** au bénéfice de **2733 personnes** ;
- **16 000 orientations vers des solutions d'hébergement** en région en **2021 - 7 700 entre janvier et mai 2022** ;
- **440 personnes** qui bénéficient d'une prise en charge au titre de l'hébergement au sein de l'escale située au parc des expositions de la porte de Versailles
- Plus de **155 000 personnes en situation de précarité** qui bénéficient ainsi d'une prise en charge au titre de l'hébergement en Île-de-France et chaque nuit.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15

Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Bureau de la communication interministérielle
Tél. : 01 41 60 60 35 / 07 86 04 36 49
Mél : pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr
www.seine-saint-denis.gouv.fr / @Prefet93